

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 149 (2004)
Heft: 9: Spécial "90 ans des Forces Aériennes suisses"

Artikel: Acquérir de nouveaux avions de combat au compte-gouttes?
Autor: Brunner, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346400>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Acquérir de nouveaux avions de combat au compte-gouttes?

L'idée a été exprimée en haut lieu en début d'année: l'achat de nouveaux avions de combat serait établi dans le temps pour pouvoir assurer leur financement, soit deux à quatre appareils par an, en quelque sorte une acquisition au compte-gouttes! Cela représenterait sans nécessité impérieuse un changement fondamental de méthode. La Confédération n'est pas menacée de faillite, certainement pas en raison des dépenses imputables à l'armée.

■ Col EMG Dominique Brunner

Les déficits de l'Etat central dépassent depuis des années le montant de la totalité du budget militaire, fait relevé en 1994 par le Conseiller fédéral Villiger, en 1994 chef du Département militaire fédéral. La responsabilité en incombe aux départements gérant les affaires civiles, à commencer par le social et les transports.

Jusqu'à cette date, même à des périodes économiquement précaires, on se procurait des armes et des équipements en quantités suffisantes, sans préjudice d'éventuelles acquisitions ultérieures quand le besoin serait avéré. Citons comme exemples l'achat d'une deuxième série de chasseurs *F-5E Tigre*, l'acquisition de plusieurs séries de *Chars 68* de construction helvétique, d'un millier de transport de troupes *M-113*, enfin l'introduction de quelque 500 obusiers blindés *M-109* en plusieurs étapes. Ces décisions étaient prises en tant que crédits d'engagement par les Chambres fédérales, exerçant leur droit à

décider des dépenses de l'Etat. Rappelons que ce droit avait été contesté par une initiative socialiste rejetée en 1987 par le souverain, demandant l'introduction d'un droit de référendum exclusivement dirigé contre les programmes d'armement. Les crédits de paiement étaient normalement inclus dans le budget annuel de la Confédération pour une période déterminée. Le Parlement décide donc deux fois ou plus en matière d'armement! Ajoutons que l'argument principal opposé à l'idée d'un référendum est que ces décisions ne représentent pas des actes législatifs au sens propre: ils ne créent pas une norme, ils découlent de normes en vigueur.

Le Parlement a parfois, cédant à un accès de mauvaise humeur, refusé d'approuver des crédits de paiement. Dans de nombreux cas, les Chambres ont par la suite corrigé ce genre de décisions, dernièrement fin 2001 lorsque, à l'instigation de la gauche suivie par une clique de droite, le Conseil national rejeta les crédits du programme d'armement 2001. Heureusement, le Conseil des Etats intervint.

Il n'est pas surprenant que des projets onéreux comme l'acquisition d'avions, de chars, de pièces d'artillerie aient conduit à des débats passionnés. Mais les recommandations du gouvernement furent finalement acceptées, à quelques exceptions près. Cela ne traduit pas un manque d'esprit d'indépendance du Parlement ou une différence exagérée vis-à-vis de l'exécutif comme la gauche l'insinue. C'est l'expression d'un consensus largement partagé par le souverain, comme le prouvent une demi-douzaine de votations concernant la défense depuis 1993: la plupart du temps, on se laissait convaincre par les arguments du Conseil fédéral et du Département de la défense.

Comment imagine-t-on de procéder? Prendrait-on une décision de principe selon laquelle la Confédération s'engagerait à assurer le financement des nouveaux avions pour une période déterminée? Cette décision trouverait-elle l'assentiment des Chambres ou bien s'agirait-il seulement d'une manifestation ne prêtant pas à conséquence?

Il ne fait pas de doute que la gauche mettrait à profit une telle situation pour tenter de faire échouer l'achat, son «casier judiciaire» en la matière étant suffisamment éloquent... De plus l'attitude, tant du Conseil fédéral que du Parlement, pour ce qui est de l'importance à accorder à la défense et aux sommes à lui consacrer est devenue douceuse ces derniers temps !

On a notamment lieu de s'interroger sur les intentions du Conseil fédéral dans ce domaine à longue échéance. En effet, après avoir décidé, le 2 mai 2001, de fixer le plafond annuel des dépenses militaires à 4,3 milliards de francs, nettement moins que 1,5% du produit intérieur brut, le gouvernement fit marche arrière un an plus tard. Dès 2002, les investissements dans l'armement et l'équipement ont gravement baissé, au mépris des évaluations sérieuses du Département de la défense connues depuis l'an 2000: il faudrait, pour être à la hauteur des tâches confiées à l'armée, investir durant plusieurs années environ 2 milliards de francs par an.

La politique, la presse écrite et parlée semblent avoir oublié que le peuple suisse, effectivement souverain (ce qui le distingue de l'ensemble des régimes en Europe), a rejeté le 6 juin 1993 l'initiative de la gauche dirigée contre l'acquisition des avions F/A-18; *de facto et de jure*, il approuvait une



400 avions de combat: inconcevable aujourd'hui.

dépense de 3,5 milliards. Ce même peuple, le 26 novembre 2000, a opposé un non formel (62% des voix) à l'initiative socialiste visant à réduire de moitié les dépenses pour la défense de la Suisse. Il y a lieu de montrer du doigt avant tout le Conseil fédéral qui poursuit le démantèlement de l'armée, ignorant la volonté du souverain pourtant manifestée aux urnes cinq fois au cours des dernières dix années en faveur d'une politique défense crédible.

Certains prétendent que l'acquisition au compte-gouttes de matériel militaire se fait dans d'autres pays. Ce n'est guère le cas pour des armées sérieuses.

La marine américaine a récemment commandé une nouvelle série de F/A-18 du modèle E/F *Super Hornet*. Mais il s'agit de plus de deux cent appareils, non de deux ou quatre. A ce rythme, on s'exposerait à des difficultés dans le domaine de la logistique et on risquerait de se priver d'améliorations qualitatives qui s'imposent pour des systèmes onéreux sensés rester longtemps en service. En outre, le danger d'un arrêt de la production de l'appareil choisi ne serait pas à négliger, aucun producteur ne pouvant envisager de maintenir une ligne de production pour une commande dérisoire !

D. B.